



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fiche départementale - Savoie (73)

Les ICPE du département

- 11 sites Seveso (4 Seveso seuil bas, 7 Seveso seuil haut)
- 27 installations relevant de la directive IED
- 23 carrières
- 256 km de canalisations de transport dont 214 canalisations de gaz naturel



Les chiffres clefs 2021 de l'inspection

Bilan des contrôles

- 166 inspections de sites industriels
- 16 contrôles inopinés de sites industriels
- 3 inspections d'appareils à pression
- 2 inspections de canalisations
- 16 mises en demeure
- 1 amende
- 2 astreintes financières
- 4 procès-verbaux
- 9 plaintes traitées

Bilan de l'instruction

- 1 décision sur des dossiers soumis à autorisation
- 4 décisions sur des dossiers soumis à enregistrement

La protection des riverains

Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

- 6 PPRT en vigueur
- 1,1 M€ engagés par l'Etat pour le plan d'action dont 806 K€ déjà payés
- 6 logements acquis par expropriation
- 79 logements diagnostiqués pour des travaux de renforcement du bâti
- 2 biens d'activités acquis par procédure d'expropriation

Focus sur une action récente : instruction d'une extension de production

L'établissement TRIMET est situé dans la zone d'activités « Le Parquet », sur les communes de Saint-Jean-de-Maurienne et Villargondran. Il est classé Seveso seuil haut et relève de la directive IED.

Il est dédié à la fabrication de produits en aluminium primaire par électrolyse de l'alumine, extraite de la bauxite.

L'usine comporte 3 secteurs de production :

- secteur carbone : fabrication des anodes dans la tour à pâte et le four à cuire, atelier scellement des anodes ;
- secteur électrolyse (2 halls pour chaque série F et G) : 60 cuves F, 120 cuves G ;
- secteur fonderie : 11 fours, des installations de traitement et de coulée du métal.

Dans le cadre du plan de relance, TRIMET a déposé **un dossier de demande d'autorisation environnementale fin 2020 pour mettre en œuvre son projet d'optimisation** qui permettra :

- d'étendre la production d'aluminium liquide (de 150 kt/an à 160 kt/an) par augmentation de l'intensité électrique dans les cuves de la série G, avec l'ajout d'un 4ème transformateur à la sous station électrique et d'une boucle de compensation électromagnétique ;
- d'augmenter la production de produits finis (de 160 kt/an à 172 kt/an) dans les fours déjà en place ;
- d'augmenter l'activité de cuisson des anodes (de 280 t/j à 300 t/j).

Les principaux enjeux du projet ont trait aux **risques chroniques et en particulier aux rejets atmosphériques** (poussières et fluor principalement) de l'électrolyse.

Les centres de traitements des fumées du four à cuire les anodes et des gaz de la série d'électrolyse G ont été modernisés pour **améliorer les flux rejetés**.

À la suite de l'instruction du dossier par l'équipe de l'inspection, **le préfet a signé en décembre 2021 l'arrêté autorisant l'extension de production et actualisant l'ensemble des prescriptions** applicables à l'établissement, en conformité avec les meilleures technologies disponibles.



Changement du filtre du Centre de Traitement des Fumées du four à cuire - été 2021



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy

Pilotage, coordination : service PRICAE, mission communication

Crédits photo : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, freepik, Pixabay

Juin 2022

Ce document est téléchargeable sur : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr